

Mission régionale de santé

L'évaluation de la permanence des soins

en Sarthe

(d'octobre 2006 à septembre 2007)

Janvier 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
<u>TRES IMPORTANT</u> : HYPOTHESES DE BASE ET LIMITES DE L'ETUDES	page 4
1. LOCALISATION ET TAILLE COMPAREE DES SECTEURS DE GARDE	
. Lecture du chapitre 1	page 7
. Les secteurs en Sarthe	pages 8 - 9
2. CONSOMMATION COMPAREE DES SECTEURS PAR PERIODE	
. Lecture du chapitre 2	page 17
. Les soirées de 20h à minuit	pages 18 - 19
. Les nuits de minuit à 8 h	pages 22 - 23
. Le samedi après-midi (12h-20h)	pages 24 - 25
. Le dimanche de 8 h à 20 h	pages 26 - 27
3. COUT COMPARE DES SECTEURS PAR PERIODE	
. Lecture du chapitre 3	page 31
. Les soirées de 20h à minuit	pages 32 - 33
. Les nuits de minuit à 8 h	pages 36 - 37
. Le samedi après-midi (12h-20h)	pages 38 - 39
. Le dimanche de 8 h à 20 h	pages 40 - 41
4. COUT GLOBAL ANNUEL DE LA PERMANENCE DES SOINS LIBERALE	
. Sur les horaires légaux et sur l'ensemble des périodes financées	page 43
. Coût de fonctionnement des CAPS : ventilation par période et par CAPS	page 47
ANNEXE : Ventilation des actes relatifs aux habitants des secteurs par lieu d'implantation des médecins consultés.	

INTRODUCTION

L'évaluation porte sur une année complète : actes réalisés entre le 1^{er} octobre 2006 et le 30 septembre 2007.

A cette date, les principes majeurs – réglementaires et législatifs – de l'organisation de la permanence des soins sont les suivants :

- la participation des médecins libéraux sur la base du « **volontariat** » et du « **devoir** » déontologique (décrets n°2003-880 et 2003-881 du 15/09/03)
- la définition des **horaires de la permanence des soins**, à savoir tous les jours de 20h à 8h, les dimanches et les jours fériés (décret n°2003-880, modifié par le décret n°2005-328 du 7 avril 2005)
- la **régulation préalable des appels** par le centre 15 ou autre service interconnecté avec le 15 (décret n°2005-328)
- **l'organisation territoriale départementale** confiée au Préfet avec l'aide des CODAMUPS, aboutissant notamment un arrêté de **sectorisation** (décret n°2003-880 et arrêté du 12 décembre 2003 fixant un cahier des charges type)
- la **rémunération des médecins libéraux** participant à la permanence des soins (avenant n°4 à la convention nationale des médecins libéraux de 2005) sur la base
 - pour les effecteurs : d'une astreinte modulée par tranche horaire et de tarifs d'actes majorés,
 - pour les régulateurs : d'une rémunération horaire fixe, équivalente à 3 consultations.

Ce document présente les résultats de l'évaluation quantitative de la permanence des soins en Loire-Atlantique.

Il a été réalisé grâce au concours de l'AROMSA, du RSI, qui ont fourni les données inter-régimes indispensables à ce travail, et des URCAM Centre et Bretagne pour les secteurs dépassant les limites de la région.

L'objectif est de connaître le coût relatif à l'organisation de la permanence des soins (notamment à la sectorisation arrêtée) en comparant la taille et l'activité des secteurs et en mesurant la dépense départementale générée par la permanence des soins, par tranche horaire et globalement.

Lecture du document

1) Afin d'améliorer la lisibilité des résultats, un «code couleurs» a été utilisé tout au long du document :

- **vert** = secteurs avec présence de MMG
- **rouge** = secteurs urbains avec présence de SOS 72
- **bleu** = autres secteurs

2) Chaque thème traité se développe sur une **double page : gauche + droite**

TRES IMPORTANT : HYPOTHESES DE BASE ET LIMITES DE L'ETUDE

Sectorisation :

- Certains secteurs de garde **dépassent les limites du département** et parfois même les limites de la région. Lorsque la zone reste dans les Pays de la Loire, les informations relatives à l'activité effectuée en dehors de la Loire-Atlantique sont prises en compte afin de ne pas fausser l'analyse des résultats, même si les communes extra-départementales ne figurent pas sur la carte.
- Les villes **ne sont pas subdivisées en sous-secteurs**, mais considérés comme des secteurs entiers avec plusieurs médecins d'astreinte, ce qui revient au même pour l'analyse.
- La commune de Saint-Paterne (Nord Sarthe entre Arçonnay et la Fresnaye) étant rattachée au secteur d'Alençon (Orne), elle n'a pas été intégrée dans l'analyse.

Consommation :

L'activité mesurée correspond à la **consommation d'actes des habitants du secteur**, quelque soit le lieu de réalisation des actes. Ce sont les actes recensés par le régime général + la MSA + le RSI.

Les actes pris en compte sont **les consultations, les actes techniques et les visites** réalisées par des généralistes libéraux (y compris l'établissement des certificats de décès, mais non compris les réquisitions de gendarmerie). Les actes réalisés en UPATOU ou dans les hôpitaux ne sont pas pris en compte.

Le nombre d'habitants correspond à **la dernière estimation** réalisée par l'INSEE. A défaut, la population du **recensement de 1999** est utilisée.

Attention : l'activité des très petits secteurs (en nombre total d'habitants) n'est pas représentative, surtout sur certaines tranches horaires (00-08h notamment).

Coûts :

Les dépenses réalisées sur les différents secteurs sont analysées sous deux angles (illustrés par deux graphiques mis côte à côte) :

- 1) Coût du secteur pour la collectivité = coût total du secteur** (en astreintes + actes + frais de fonctionnement éventuels), **ramené à la population couverte**
- 2) « Potentiel de rémunération » du secteur pour les médecins d'astreinte = coût généré en astreintes + actes** sur le secteur, **ramené au nombre de médecins d'astreinte**

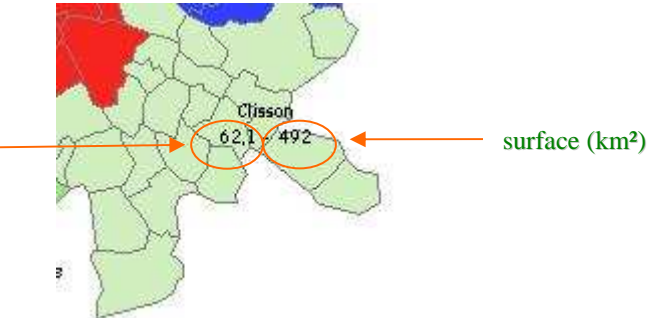
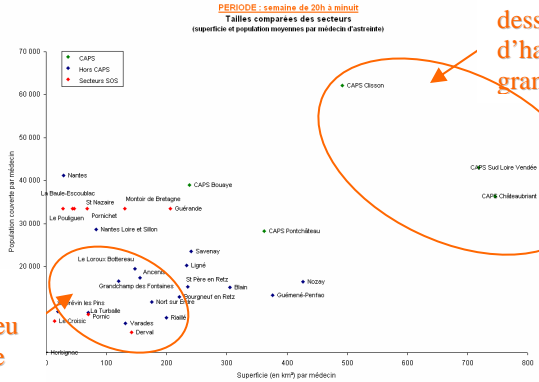
NB : les actes sont valorisés en appliquant le tarif conventionnel en vigueur (le coût correspond donc à ce qui est présenté au remboursement par les patients). Les indemnités kilométriques sont exclues

– 1 –

**Localisation
et taille comparée
des secteurs de garde**

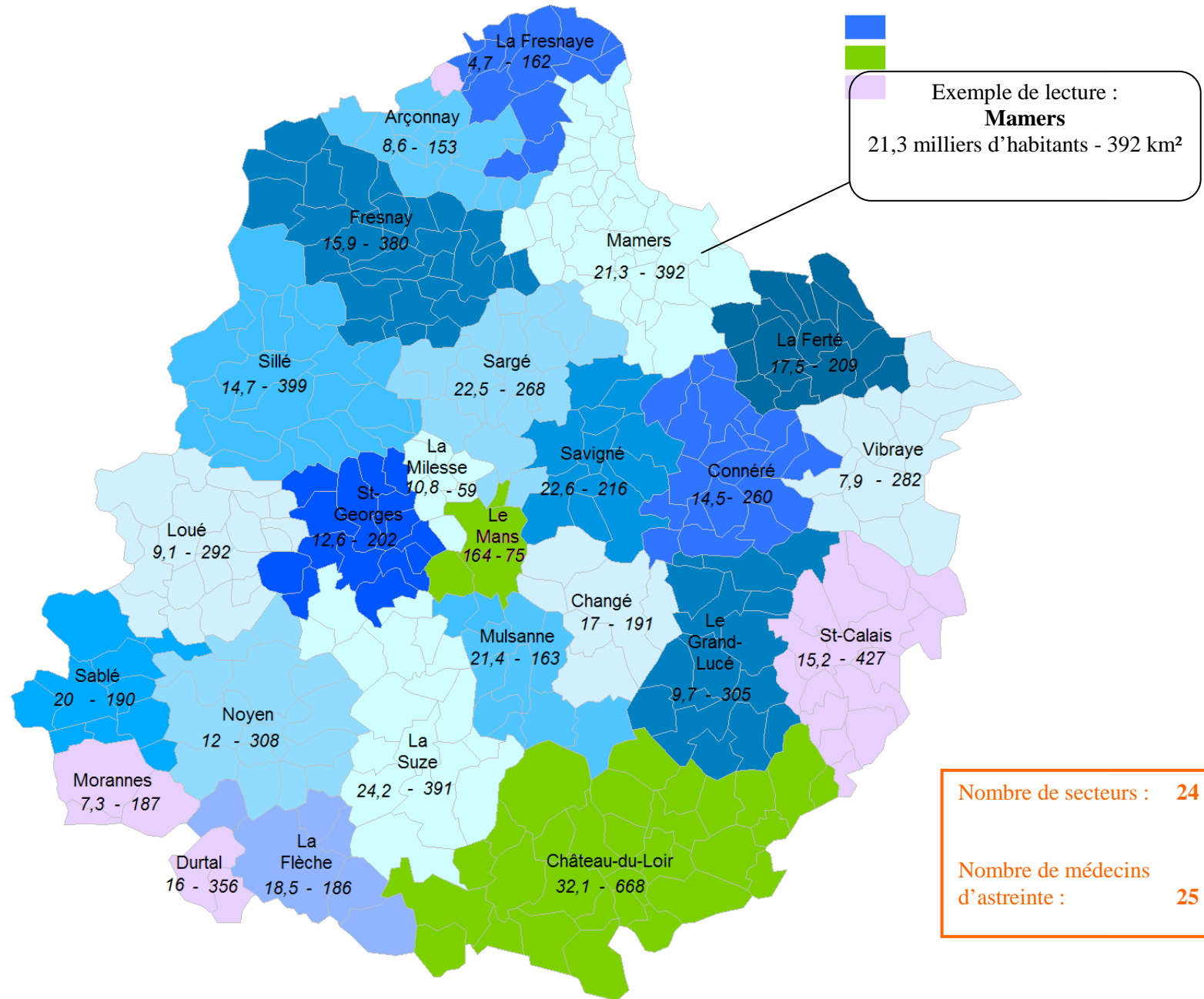
LECTURE DU CHAPITRE 1

Pour chaque période, sont présentés :

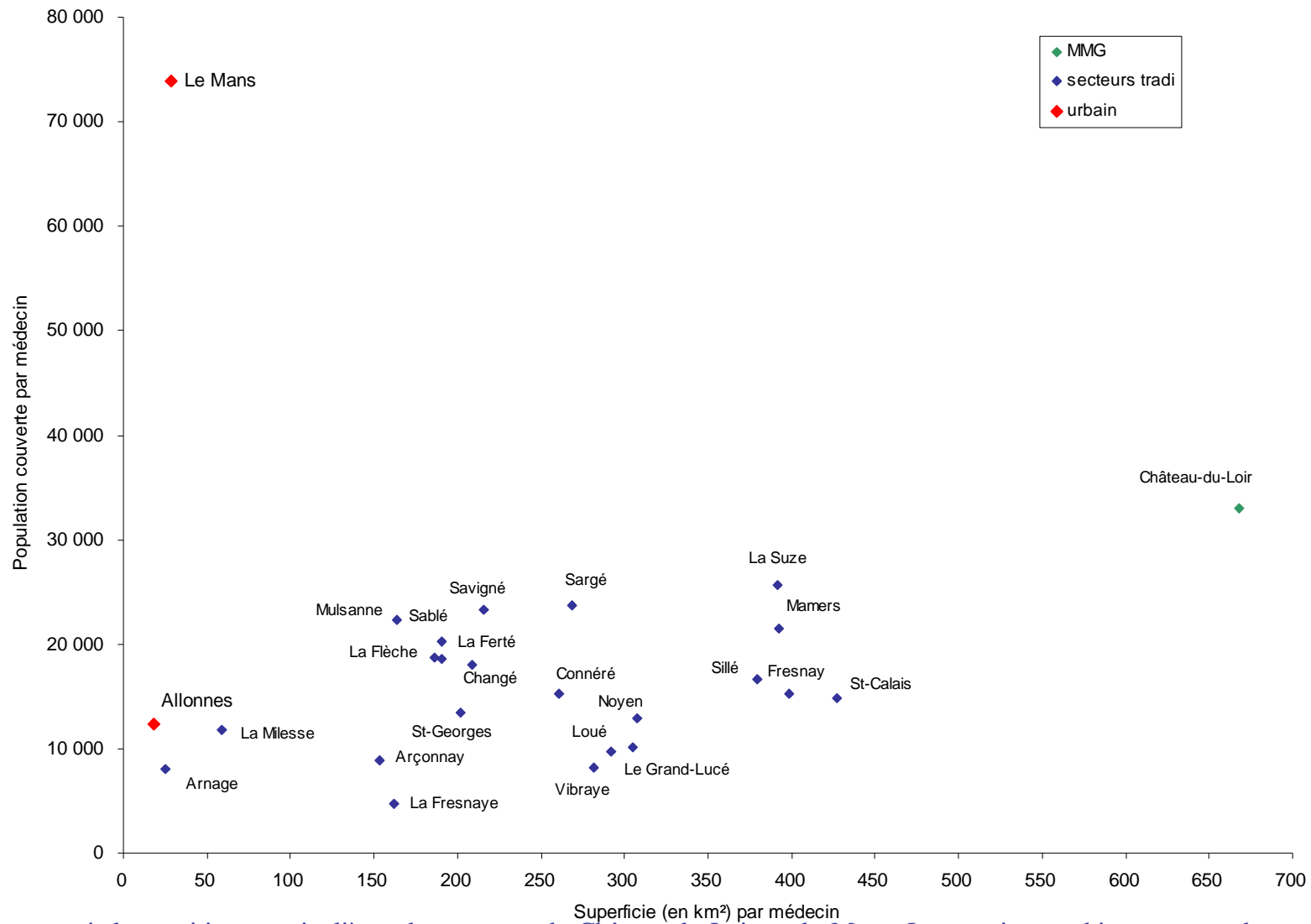
En page de gauche	En page de droite
<p style="color: green;">Population (milliers d'hab.)</p> <p style="color: orange; font-weight: bold;">e cartographie des secteurs</p> <p>Dans cette carte, deux nombres sont indiqués à l'intérieur de chaque secteur. Ce sont les indicateurs de taille des secteurs par médecin d'astreinte.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>1^{er} indicateur : Population moyenne à desservir par médecin d'astreinte (en milliers d'habitants – recensement INSEE de 1999)</p> <p>2^{er} indicateur : Surface géographique à couvrir par médecin d'astreinte (en km2)</p>	<p style="color: orange; font-weight: bold;">Une illustration graphique</p> <p style="color: blue; font-weight: bold; text-align: center;">REMARQUE IMPORTANTE</p> <p style="color: blue; text-align: center;">DANS CHAQUE GRAPHIQUE :</p> <p style="color: blue; text-align: center;">Plus le point d'un secteur est haut, plus la population à desservir par médecin est importante</p> <p style="color: blue; text-align: center;">Plus le point est à droite, plus la distance à couvrir par médecin est élevée</p> <div style="text-align: right; color: orange; font-weight: bold;"> <p>Secteurs où le médecin dessert beaucoup d'habitants sur une grande surface</p> </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center; color: orange; font-weight: bold;"> <p>Secteurs où le médecin dessert peu d'habitants sur une surface réduite</p> </div>

SECTEURS DE GARDE DE LA SARTHE

Nombre d'habitants (en milliers) - Superficie (en km²)



Tailles comparées des secteurs
(superficie et population moyennes par médecin d'astreinte)



Le graphique fait ressortir les positions particulières des secteurs de Château-du-Loir et du Mans. Le premier combine une grande superficie à une population élevée. Cela tient à la particularité du dispositif : en présence d'une maison de garde, c'est aux patient et non au médecin de se déplacer. Son temps peut donc être exclusivement consacré aux consultations. La situation du Mans est liée à son caractère urbain : une population très importante mais une surface très limitée. Il reste que la présence - irrégulière - de SOS 72 ne permet pas de tirer des conclusions définitives sur la charge par médecine dans ce secteur. Trois secteurs se distinguent encore : Allonnes, la Milesse et Arnage. Ils sont à la fois petits en taille et en nombre d'habitants. La question d'un regroupement avec un secteur voisin peut ainsi être posée.

– 2 –

**Consommation comparée
des secteurs de garde
par tranche horaire**

LECTURE DU CHAPITRE 2

Pour chaque période, sont présentés :

En page de gauche	En page de droite
<p>Un tableau d'activité</p> <p style="color: green;">EN LIGNES :</p> <p>les secteurs de garde identifiés pour la période</p> <p style="color: green;">EN COLONNES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1^{ère} colonne : le nombre de médecins d'astreinte dans le secteur <u>NB</u> : Le nombre total de médecins d'astreinte de l'association SOS médecins a été réparti sur les secteurs couverts par l'association, au prorata de l'activité réalisée par SOS dans ces secteurs. Le nombre de médecins d'astreinte n'est donc pas toujours un nombre entier. <i>Exemple : 0,3 médecin sur Pornichet</i> ● Colonnes centrales : le volume global des actes réalisés <u>pour les habitants du secteur sur les 6 mois</u>, avec une distinction entre : <ul style="list-style-type: none"> - les actes effectués par SOS et les autres médecins libéraux - les consultations et les visites ● Dernières colonnes : Les 2 indicateurs d'activité qui sont illustrés chacun par un graphique dans la page de droite. <p>1^{er} indicateur : le nombre d'actes moyen du secteur par période, ramené à 100 000 habitants (utilisation du recensement INSEE de 1999) afin de permettre des comparaisons entre secteurs. <i>Exemple : un secteur de 50 000 habitants qui fait 3 actes par soir a un résultat de 6</i></p> <p>2^{er} indicateur : le pourcentage de visites dans le total des actes réalisés sur le secteur.</p>	<p>Deux illustrations graphiques</p> <p style="color: blue; font-weight: bold;">REMARQUE IMPORTANTE</p> <p style="color: blue;">DANS CHAQUE GRAPHIQUE :</p> <p style="color: green; font-weight: bold;">Le secteur est représenté par une barre verticale dont la <u>hauteur</u> est proportionnelle à la <u>valeur de l'indicateur</u></p> <p style="color: orange; font-weight: bold;">Graphique du haut</p> <p style="color: green;">Axe vertical : illustration du <u>1^{er} indicateur</u></p> <p style="color: orange; font-weight: bold;">Graphique du bas</p> <p style="color: green;">Axe vertical : illustration du <u>2^{ème} indicateur</u></p>

PERIODE : 20h à minuit

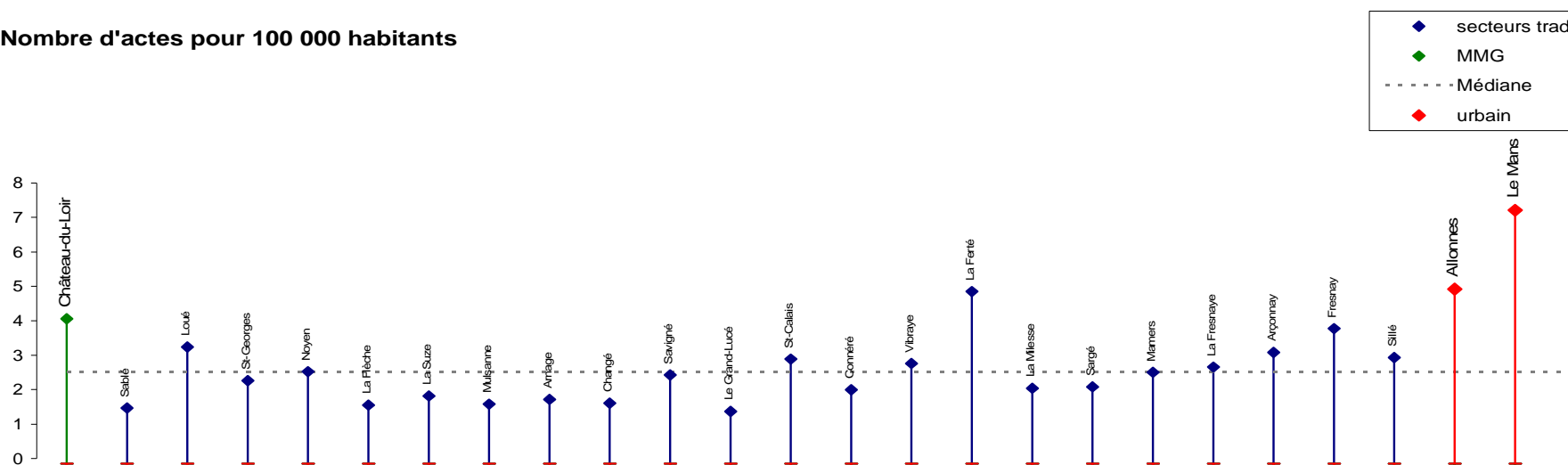
Tableau de consommation (total et par soirée)

	Nb de médecins d'astreinte	Volume d'actes sur un an			Moyenne d'actes par jour	Indicateurs d'activité	
		Consultations et actes tech.	Visites	Total		Nb d'actes par jour pour 100 000 h	Part des visites
Château-du-Loir	1	405	38	443	1,2	4,2	8,6%
Sablé	1	53	57	110	0,3	1,6	51,8%
Loué	1	67	47	114	0,3	3,4	41,2%
St-Georges	1	72	40	112	0,3	2,4	35,7%
Noyen	1	81	43	124	0,3	2,7	34,7%
La Flèche	1	37	64	101	0,3	1,7	63,4%
La Suze	1	119	65	184	0,5	2,0	35,3%
Mulsanne	1	86	47	133	0,4	1,7	35,3%
Arnage	1	29	20	49	0,1	1,9	40,8%
Changé	1	66	41	107	0,3	1,8	38,3%
Savigné	1	102	102	204	0,6	2,6	50,0%
Le Grand-Lucé	1	42	10	52	0,1	1,5	19,2%
St-Calais	1	71	82	153	0,4	3,0	53,6%
Connéré	1	73	47	120	0,3	2,1	39,2%
Vibraye	1	36	43	79	0,2	2,9	54,4%
La Ferté	1	191	112	303	0,8	5,0	37,0%
La Milesse	1	30	50	80	0,2	2,2	62,5%
Sargé	1	109	79	188	0,5	2,2	42,0%
Mamers	1	69	116	185	0,5	2,7	62,7%
La Fresnaye	1	20	21	41	0,1	2,8	51,2%
Arçonnay	1	50	37	87	0,2	3,2	42,5%
Fresnay	1	165	52	217	0,6	3,9	24,0%
Sillé	1	88	69	157	0,4	3,1	43,9%
Allonnes	1	54	142	196	0,5	5,1	72,4%
Le Mans	2	1 272	2 280	3 552	9,7	7,4	64,2%
		3 387	3 704	7 091	19,4	Médiane :	Médiane :
						2,7	42,0%

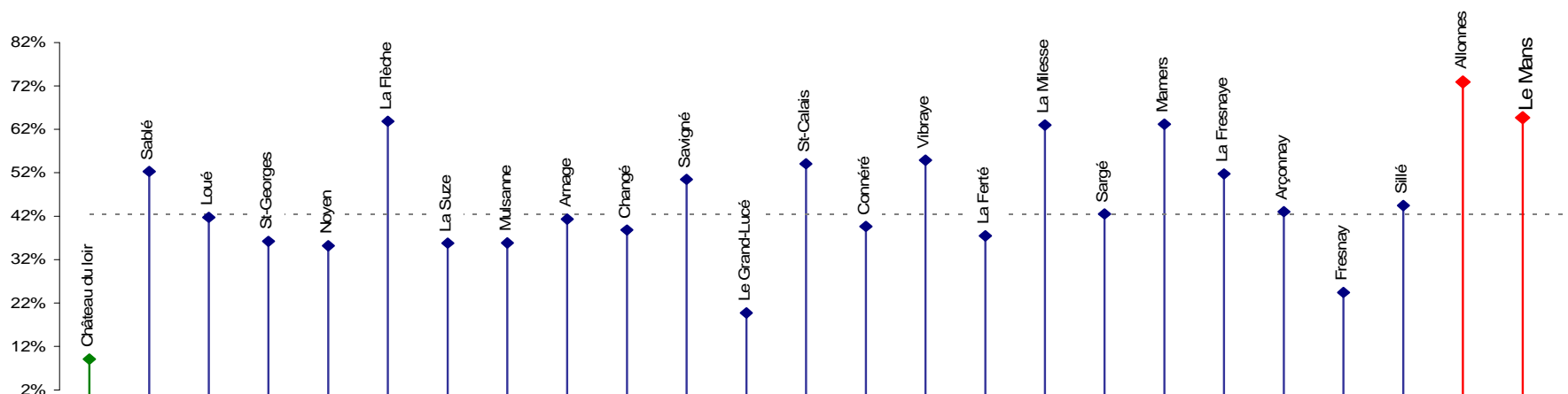
PERIODE : 20h à minuit

Illustration des 2 indicateurs d'activité

Nombre d'actes pour 100 000 habitants



% de visites



En première partie de nuit, la consommation d'actes pour 100 000 habitants se situe aux environs de 2,7 actes par jour. 3 secteurs se distinguent : Le Mans, Allonnes et La Ferté-Bernard avec entre 2 et 3 fois plus d'actes à population égale. La présence de SOS 72 pour les deux premiers secteurs et l'existence d'une régulation spécifique (différente du 15) à la Ferté pourraient expliquer ces résultats.

Les taux de visite tendent à confirmer cette hypothèse. D'autres secteurs présentent également de forts taux de visites : la Flèche, Mamers et St-Calais. Le taux de visite particulièrement bas de Château-du-Loir (8,6 %) n'est pas une surprise.

PERIODE : de minuit à 08h

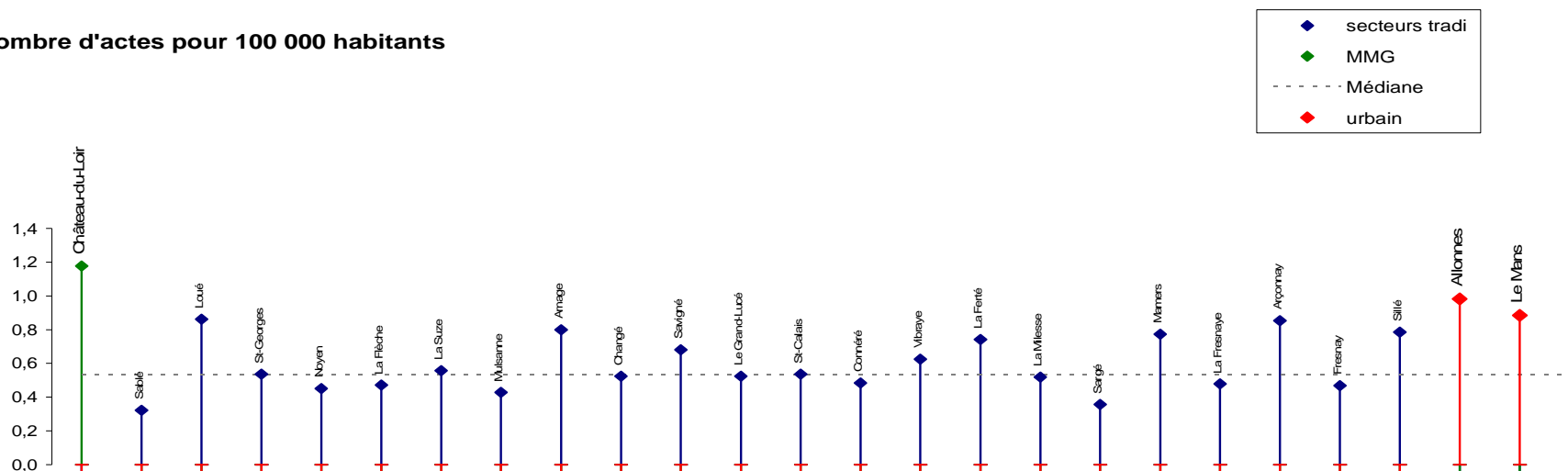
Tableau de consommation (total et par soirée)

	Nb de médecins d'astreinte	Volume d'actes sur un an			Moyenne d'actes par jour	Indicateurs d'activité	
		Consultations et actes tech.	Visites	Total		Nb d'actes par jour pour 100 000 h	Part des visites
Château-du-Loir	1	113	11	124	0,3	1,2	8,9%
Sablé	1	6	16	22	0,1	0,3	72,7%
Loué	1	15	14	29	0,1	0,9	48,3%
St-Georges	1	8	17	25	0,1	0,5	68,0%
Noyen	1	11	10	21	0,1	0,5	47,6%
La Flèche	1	6	22	28	0,1	0,5	78,6%
La Suze	1	21	31	52	0,1	0,6	59,6%
Mulsanne	1	19	14	33	0,1	0,4	42,4%
Arnage	1	2	19	21	0,1	0,8	90,5%
Changé	1	22	10	32	0,1	0,5	31,3%
Savigné	1	22	32	54	0,1	0,7	59,3%
Le Grand-Lucé	1	10	8	18	0,0	0,5	44,4%
St-Calais	1	10	17	27	0,1	0,5	63,0%
Connéré	1	13	14	27	0,1	0,5	51,9%
Vibraye	1	6	11	17	0,0	0,6	64,7%
La Ferté	1	12	33	45	0,1	0,7	73,3%
La Milesse	1	6	13	19	0,1	0,5	68,4%
Sargé	1	11	19	30	0,1	0,4	63,3%
Mamers	1	11	43	54	0,1	0,8	79,6%
La Fresnaye	1	1	6	7	0,0	0,5	85,7%
Arçonnay	1	6	17	23	0,1	0,9	73,9%
Fresnay	1	8	18	26	0,1	0,5	69,2%
Sillé	1	14	26	40	0,1	0,8	65,0%
Allonnes	1	3	35	38	0,1	1,0	92,1%
Le Mans	1	21	406	427	1,2	0,9	95,1%
		377	862	1 239	3,4	Médiane :	Médiane :
						0,5	65,0%

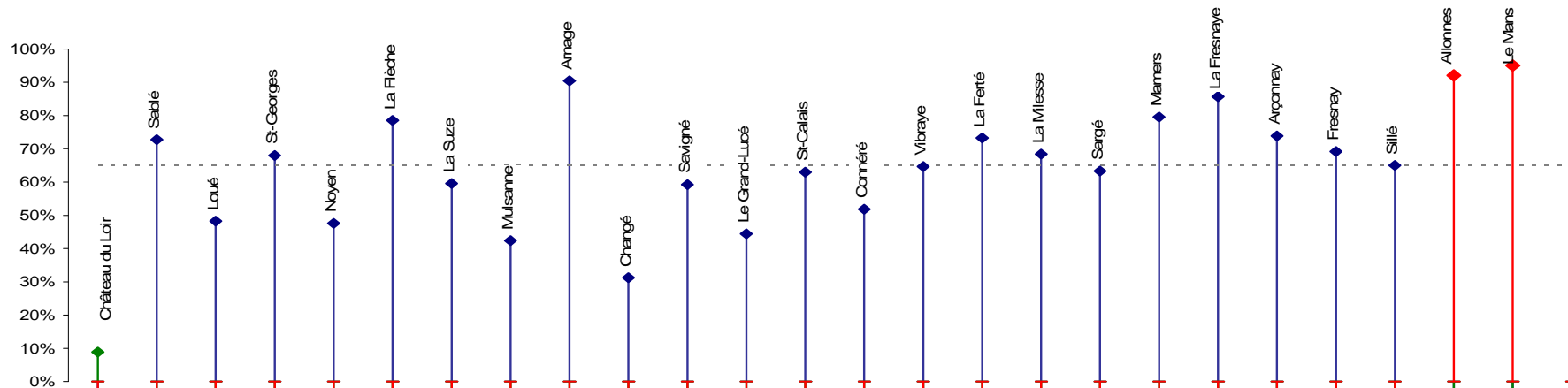
PERIODE : de minuit à 08h

Illustration des 2 indicateurs d'activité

Nombre d'actes pour 100 000 habitants



% de visites



L'activité de cette tranche horaire est extrêmement réduite : environ 0,5 acte pour 100 000 habitants. Ce sont les secteurs du Mans, d'Allonnes et de Château-du-Loir qui enregistrent le plus d'actes compte tenu des populations. Mais les deux premiers secteurs montrent surtout la présence de SOS 72 avec un taux de visite proche de 100 % . Dans les autres secteurs, on recense en moyenne environ 1 acte tous les dix jours.

PERIODE : samedi après-midi (12h-20h)

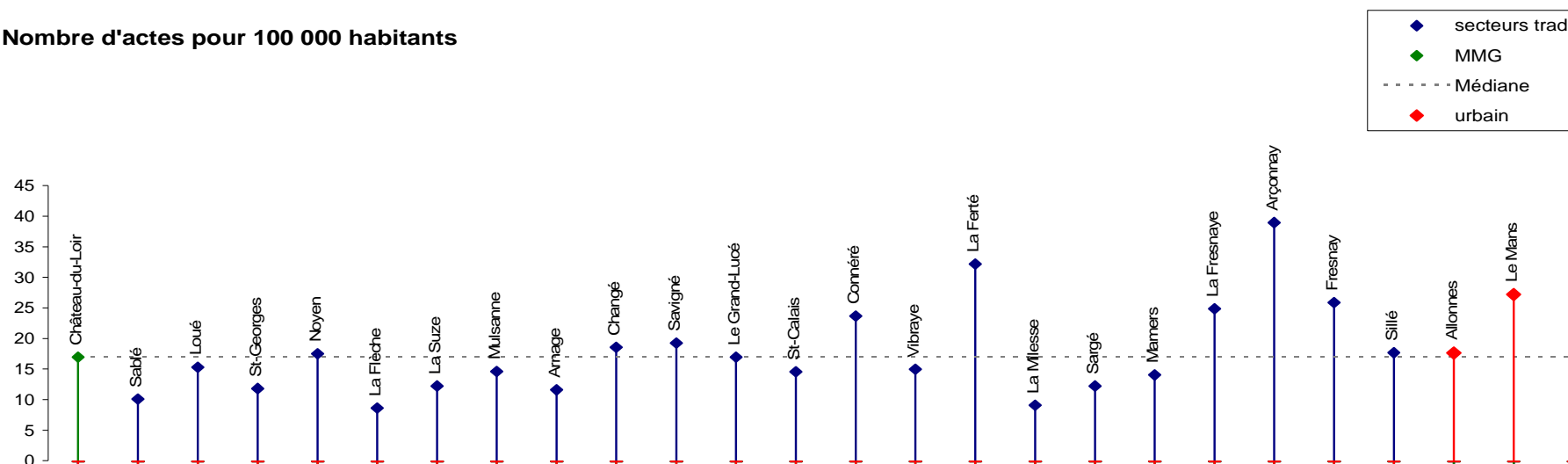
Tableau de consommation (total et par soirée)

	Nb de médecins d'astreinte	Volume d'actes sur un an			Moyenne d'actes par jour	Indicateurs d'activité	
		Consultations et actes tech.	Visites	Total		Nb d'actes par jour pour 100 000 h	Part des visites
Château-du-Loir	1	231	15	246	4,9	17,0	6,1%
Sablé	1	73	22	95	1,9	10,2	23,2%
Loué	1	42	29	71	1,4	15,4	40,8%
St-Georges	1	55	21	76	1,5	11,9	27,6%
Noyen	1	82	30	112	2,2	17,6	26,8%
La Flèche	1	43	28	71	1,4	8,7	39,4%
La Suze	1	119	39	158	3,2	12,3	24,7%
Mulsanne	1	125	30	155	3,1	14,7	19,4%
Arnage	1	33	9	42	0,8	11,7	21,4%
Changé	1	130	26	156	3,1	18,7	16,7%
Savigné	1	144	66	210	4,2	19,3	31,4%
Le Grand-Lucé	1	68	12	80	1,6	17,0	15,0%
St-Calais	1	52	49	101	2,0	14,7	48,5%
Connéré	1	135	47	182	3,6	23,8	25,8%
Vibraye	1	35	21	56	1,1	15,1	37,5%
La Ferté	1	193	75	268	5,4	32,3	28,0%
La Milesse	1	39	7	46	0,9	9,2	15,2%
Sargé	1	120	22	142	2,8	12,3	15,5%
Mamers	1	94	41	135	2,7	14,1	30,4%
La Fresnaye	1	27	23	50	1,0	25,0	46,0%
Arçonnay	1	112	32	144	2,9	39,0	22,2%
Fresnay	1	145	52	197	3,9	26,0	26,4%
Sillé	1	101	23	124	2,5	17,8	18,5%
Allonnes	1	47	47	94	1,9	17,7	50,0%
Le Mans	2	1 040	765	1 805	36,1	27,3	42,4%
		3 285	1 531	4 816	96,3	Médiane : 17,0	Médiane : 26,4%

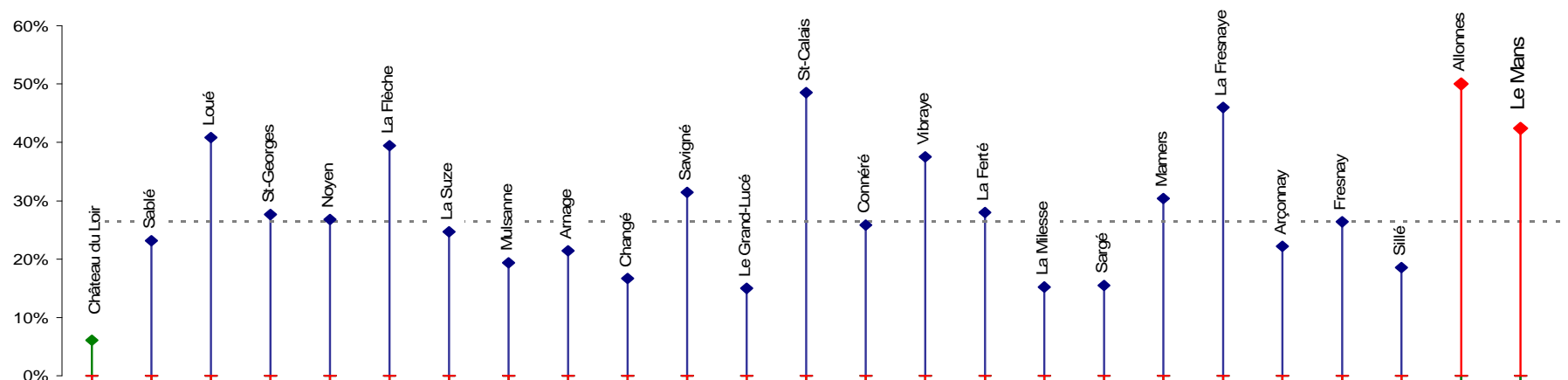
PERIODE : samedi après-midi (12h-20h)

Illustration des 2 indicateurs d'activité

Nombre d'actes pour 100 000 habitants



% de visites



Les secteurs de la Ferté-Bernard, du Mans et d'Arçonnais (celui-ci étant peu significatif compte tenu de sa faible population) se distinguent avec des consommations plus élevées de 60% à 100% que la médiane. La présence de SOS 72 au Mans n'explique pas tout puisque les visites ne représentent « que » 42,4% dans cette tranche horaire. La régulation spécifique de la Ferté-Bernard semble ici aussi se ressentir.

PERIODE : dimanche et férié 08h à 20h

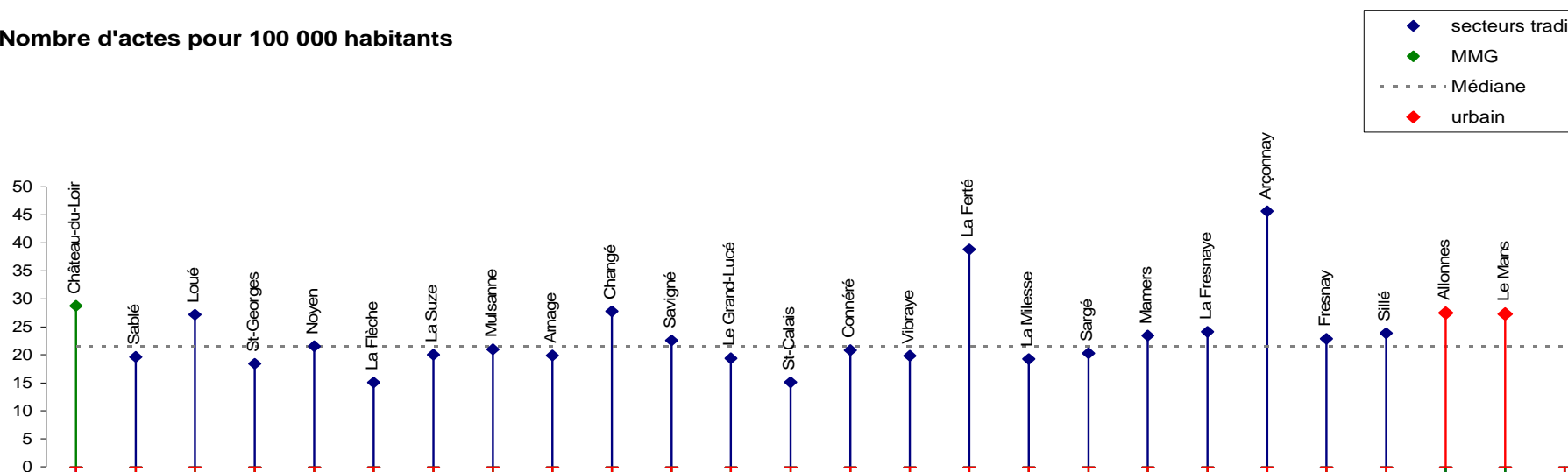
Tableau de consommation (total et par soirée)

	Nb de médecins d'astreinte	Volume d'actes sur un an			Moyenne d'actes par jour	Indicateurs d'activité	
		Consultations et actes tech.	Visites	Total		Nb d'actes par jour pour 100 000 h	Part des visites
Château-du-Loir	1	507	26	533	8,3	28,9	4,9%
Sablé	1	192	44	236	3,7	19,7	18,6%
Loué	1	127	34	161	2,5	27,3	21,1%
St-Georges	1	121	30	151	2,4	18,5	19,9%
Noyen	1	138	38	176	2,8	21,6	21,6%
La Flèche	1	112	46	158	2,5	15,2	29,1%
La Suze	1	270	60	330	5,2	20,1	18,2%
Mulsanne	1	214	71	285	4,5	21,1	24,9%
Arnage	1	55	37	92	1,4	20,0	40,2%
Changé	1	233	65	298	4,7	27,8	21,8%
Savigné	1	250	65	315	4,9	22,7	20,6%
Le Grand-Lucé	1	89	28	117	1,8	19,5	23,9%
St-Calais	1	58	76	134	2,1	15,2	56,7%
Connéré	1	165	40	205	3,2	20,9	19,5%
Vibraye	1	43	52	95	1,5	20,0	54,7%
La Ferté	1	284	130	414	6,5	38,9	31,4%
La Milesse	1	97	27	124	1,9	19,4	21,8%
Sargé	1	241	60	301	4,7	20,4	19,9%
Mamers	1	180	108	288	4,5	23,6	37,5%
La Fresnaye	1	28	34	62	1,0	24,2	54,8%
Arçonnay	1	184	32	216	3,4	45,8	14,8%
Fresnay	1	178	45	223	3,5	23,0	20,2%
Sillé	1	172	42	214	3,3	24,0	19,6%
Allonnes	1	100	87	187	2,9	27,6	46,5%
Le Mans	2	1 055	1 264	2 319	36,2	27,4	54,5%
		5 093	2 541	7 634	119,3	Médiane :	Médiane :
						21,6	21,8%

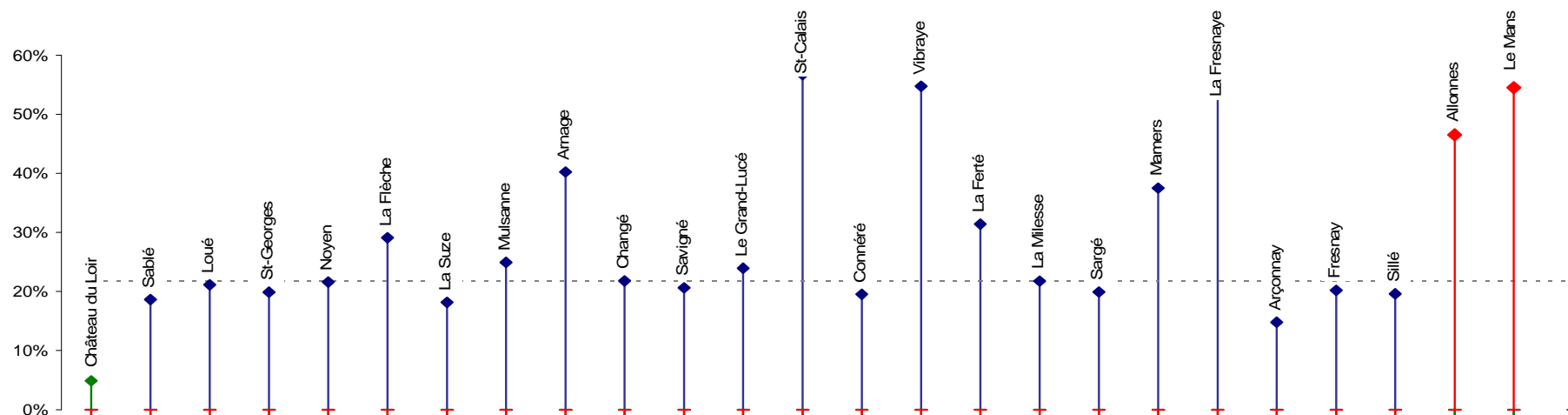
PERIODE : dimanche et férié 08h à 20h

Illustration des 2 indicateurs d'activité

Nombre d'actes pour 100 000 habitants



% de visites



On retrouve les positions particulières de la Ferté-Bernard et d'Arçonnay les dimanches et jours fériés. Certains secteurs ont des taux de visite bien plus élevés que la médiane (21,8%) : Allonnes (46,5%), Le Mans, La Fresnaye, Vibraye et St-Calais (plus de 50%).

– 3 –

**Coût comparé
des secteurs de garde
par tranche horaire**

LECTURE DU CHAPITRE 3

Pour chaque période, sont présentés :

En page de gauche	En page de droite
<p style="text-align: center;">Un tableau de coûts</p> <p style="text-align: center;">EN LIGNES : les secteurs de garde identifiés pour la période</p> <p style="text-align: center;">EN COLONNES : le coût du secteur pour la période, hors frais de fonctionnement des CAPS, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} groupe de colonnes : <ul style="list-style-type: none"> - les astreintes payées pour les médecins du secteur - les actes présentés au remboursement par les habitants du secteur • 2^{ème} groupe de colonnes : <ul style="list-style-type: none"> - les coûts de fonctionnement des CAPS - le coût du secteur pour la période, y compris frais de fonctionnement des CAPS • Dernières colonnes : <ul style="list-style-type: none"> 1^{er} indicateur : le coût moyen du secteur par période pour 1000 habitants (y compris frais de fonctionnement des CAPS) Exemple : un secteur de 50 000 habitants qui coûte 10 000 € par soir aura un résultat de : 200 € 2^{er} indicateur : le coût moyen du secteur par période par médecin d'astreinte (hors frais de fonctionnement des CAPS) Exemple : un secteur qui totalise par soir 100 € d'astreintes et 200 € d'actes pour 2 médecins d'astreinte aura un résultat de : 300 € / 2 = 150 € 	<p style="text-align: center;">Deux illustrations graphiques</p> <p style="text-align: center;">REMARQUE IMPORTANTE</p> <p style="text-align: center;">DANS CHAQUE GRAPHIQUE :</p> <p style="text-align: center;">Plus le point d'un secteur est haut, plus l'indicateur est élevé</p> <p style="text-align: center;">Plus le point est à droite, plus la distance à couvrir par médecin est élevé</p> <p>Graphique de gauche Axe vertical : 1^{er} indicateur (plus le point est haut, plus le coût du secteur est élevé pour la collectivité)</p> <p>Graphique de droite Axe vertical : 2nd indicateur (plus le point est haut, plus le secteur est potentiellement « rentable » pour un médecin d'astreinte)</p> <p style="text-align: right;">Axe horizontal : nombre km² à couvrir en moyenne par médecin</p>

PERIODE : 20h à minuit

Tableau des coûts (par soirée)

Montant de l'astreinte :

Tarif de la consultation :

Tarif de la visite :

Coût brut par secteur (hors frais de fonctionnement)				
Astreintes	Consultations	Visites	TOTAL 1	
Château-du-Loir	50 €	72 €	7 €	129 €
Sablé	50 €	9 €	11 €	70 €
Loué	50 €	12 €	9 €	71 €
St-Georges	50 €	13 €	7 €	70 €
Noyen	50 €	14 €	8 €	72 €
La Flèche	50 €	7 €	12 €	68 €
La Suze	50 €	21 €	12 €	83 €
Mulsanne	50 €	15 €	9 €	74 €
Arnage	50 €	5 €	4 €	59 €
Changé	50 €	12 €	8 €	69 €
Savigné	50 €	18 €	19 €	87 €
Le Grand-Lucé	50 €	7 €	2 €	59 €
St-Calais	50 €	13 €	15 €	78 €
Connéré	50 €	13 €	9 €	72 €
Vibraye	50 €	6 €	8 €	64 €
La Ferté	50 €	34 €	21 €	105 €
La Milesse	50 €	5 €	9 €	65 €
Sargé	50 €	19 €	15 €	84 €
Mamers	50 €	12 €	22 €	84 €
La Fresnaye	50 €	4 €	4 €	57 €
Arçonnay	50 €	9 €	7 €	66 €
Fresnay	50 €	29 €	10 €	89 €
Sillé	50 €	16 €	13 €	78 €
Allonnes	50 €	10 €	26 €	86 €
Le Mans	100 €	225 €	425 €	750 €

Frais de fonctionn ^t CAPS	TOTAL 2 = TOTAL 1 + frais de fonctionn ^t
	129 €
	70 €
	71 €
	70 €
	72 €
	68 €
	83 €
	74 €
	59 €
	69 €
	87 €
	59 €
	78 €
	72 €
	64 €
	105 €
	65 €
	84 €
	84 €
	57 €
	66 €
	89 €
	78 €
	86 €
	750 €

Indicateurs de coût	
Coût pour 1000 habitants (avec frais fonctionn ^t)	Coût par médecin d'astreinte (hors frais fonctionn ^t)
4 €	129 €
4 €	70 €
8 €	71 €
6 €	70 €
6 €	72 €
4 €	68 €
3 €	83 €
4 €	74 €
8 €	59 €
4 €	69 €
4 €	87 €
6 €	59 €
6 €	78 €
5 €	72 €
9 €	64 €
6 €	105 €
6 €	65 €
4 €	84 €
4 €	84 €
14 €	57 €
9 €	66 €
6 €	89 €
6 €	78 €
8 €	86 €
6 €	375 €

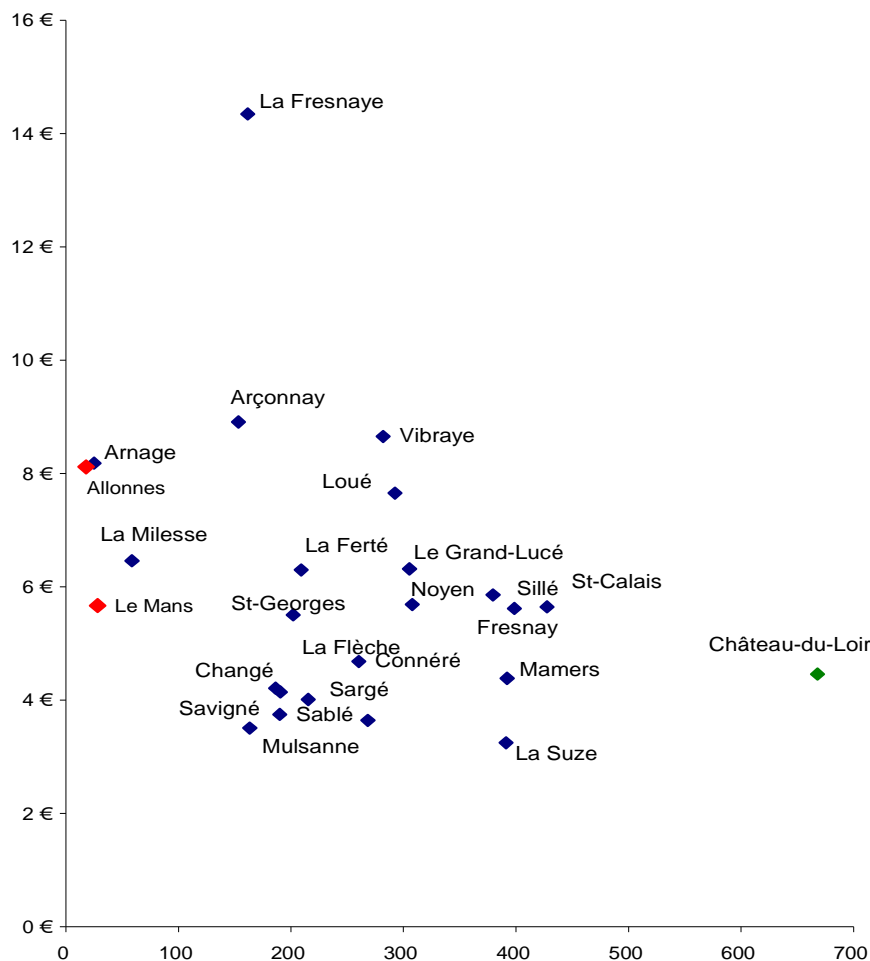
COÛT DE L'EFFECTION PAR SOIR

COÛT DE LA REGULATION LIBERALE PAR SOIR

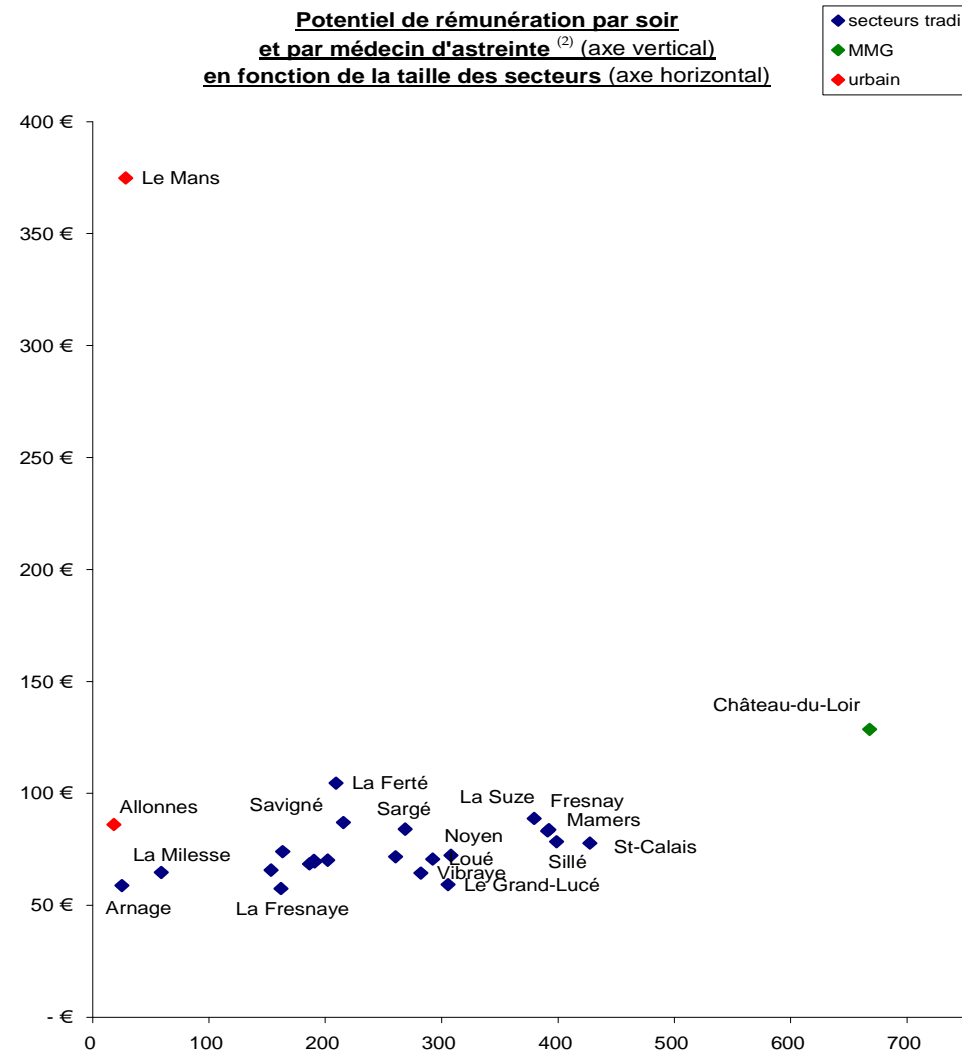
TOTAL EFFECTION + REGULATION PAR SOIR

PERIODE : 20h à minuit

**Coût par soir pour 1000 habitants⁽¹⁾ (axe vertical)
en fonction de la taille des secteurs (axe horizontal)**



**Potentiel de rémunération par soir
et par médecin d'astreinte⁽²⁾ (axe vertical)
en fonction de la taille des secteurs (axe horizontal)**



Compte tenu de la très faible population couverte, la Fresnaye présente le coût par habitant le plus élevé du département. En effet, même si les actes sont peu nombreux, le coût de l'astreinte (50 €) grève le total. La position de Château-du-Loir n'est pas meilleure que celle de la plupart des autres secteurs en raison d'un nombre d'actes par habitant plus élevé. En termes de rémunération par médecin, le montant indiqué pour Le Mans doit être relativisé : une grande partie de l'activité est générée par SOS 72 (qui n'est pas présent tous les soirs) et pas seulement par les deux médecins identifiés comme étant « de garde ».

Les praticiens de la MMG de Château-du-Loir sont sensiblement mieux rémunérés que les autres : le déplacement des patients leur permet de générer beaucoup d'actes avec un la présence d'un seul patient.

PERIODE : de minuit à 08h

Tableau des coûts (par soirée)

Montant de l'astreinte : 100,00 €

Tarif de la consultation : 73,50 €

Tarif de la visite : 77,00 €

Coût brut par secteur (hors frais de fonctionnement)				
Astreintes	Consultations	Visites	TOTAL 1	
Château-du-Loir	100 €	23 €	2 €	125 €
Sablé	100 €	1 €	3 €	105 €
Loué	100 €	3 €	3 €	106 €
St-Georges	100 €	2 €	4 €	105 €
Noyen	100 €	2 €	2 €	104 €
La Flèche	100 €	1 €	5 €	106 €
La Suze	100 €	4 €	7 €	111 €
Mulsanne	100 €	4 €	3 €	107 €
Arnage	100 €	0 €	4 €	104 €
Changé	100 €	4 €	2 €	107 €
Savigné	100 €	4 €	7 €	111 €
Le Grand-Lucé	100 €	2 €	2 €	104 €
St-Calais	100 €	2 €	4 €	106 €
Connéré	100 €	3 €	3 €	106 €
Vibraye	100 €	1 €	2 €	104 €
La Ferté	100 €	2 €	7 €	109 €
La Milesse	100 €	1 €	3 €	104 €
Sargé	100 €	2 €	4 €	106 €
Mamers	100 €	2 €	9 €	111 €
La Fresnaye	100 €	0 €	1 €	101 €
Arçonnay	100 €	1 €	4 €	105 €
Fresnay	100 €	2 €	4 €	105 €
Sillé	100 €	3 €	5 €	108 €
Allonnes	100 €	1 €	7 €	108 €
Le Mans		4 €	86 €	90 €

Frais de fonctionn ^t CAPS	TOTAL 2 = TOTAL 1 + frais de fonctionn ^t
	125 €
	105 €
	106 €
	106 €
	105 €
	104 €
	106 €
	107 €
	104 €
	107 €
	107 €
	111 €
	104 €
	106 €
	106 €
	104 €
	109 €
	104 €
	106 €
	111 €
	101 €
	105 €
	105 €
	108 €
	108 €
	90 €

Indicateurs de coût	
Coût pour 1000 habitants (avec frais fonctionn ^t)	Coût par médecin d'astreinte (hors frais fonctionn ^t)
4 €	125 €
6 €	105 €
11 €	106 €
8 €	105 €
8 €	104 €
7 €	106 €
4 €	111 €
5 €	107 €
15 €	104 €
6 €	107 €
5 €	111 €
11 €	104 €
8 €	106 €
7 €	106 €
14 €	104 €
7 €	109 €
10 €	104 €
5 €	106 €
6 €	111 €
25 €	101 €
14 €	105 €
7 €	105 €
8 €	108 €
10 €	108 €
1 €	

COUT DE L'EFFECTON PAR SOIR

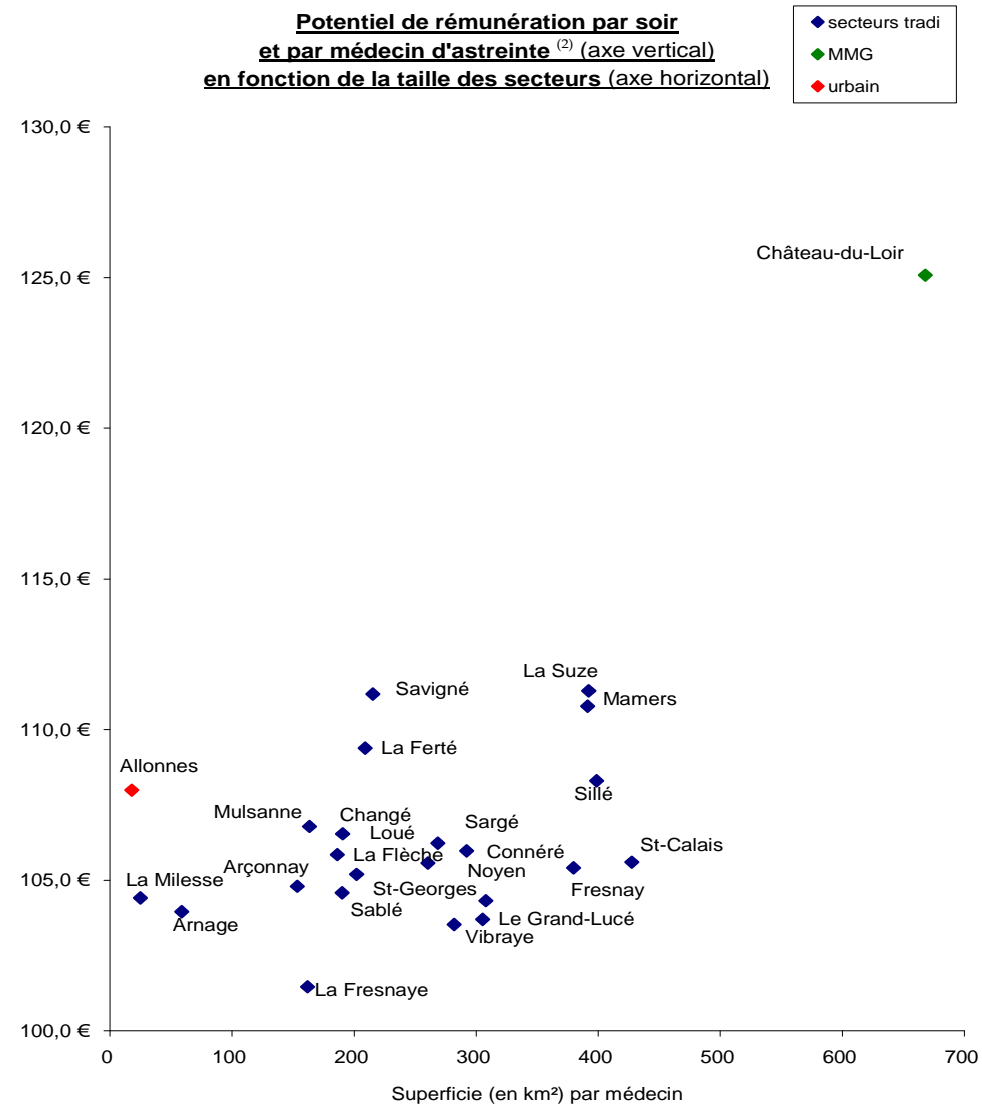
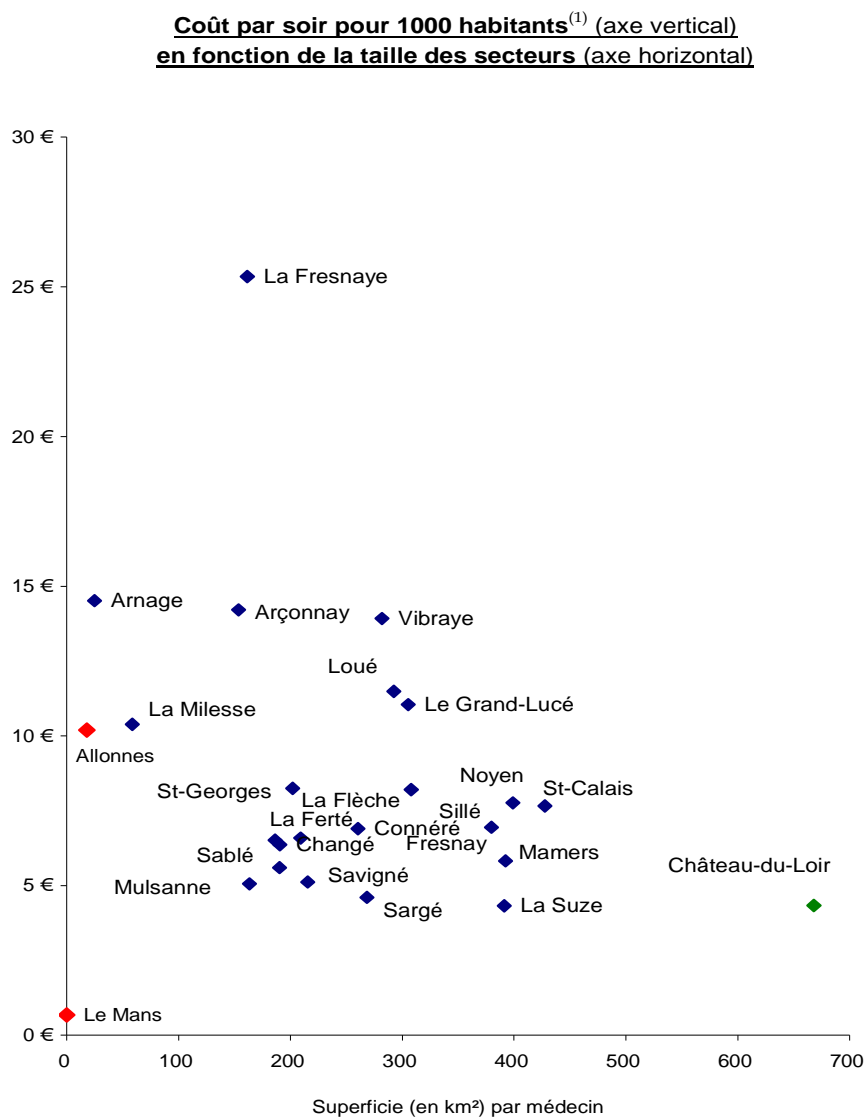
2 658 €

COUT DE LA REGULATION LIBERALE PAR SOIR

TOTAL EFFECTON + REGULATION PAR SOIR

2 658 €

PERIODE : de minuit à 08h



Compte tenu de la très faible consommation d'actes pendant ces horaires (en dehors du Mans et de Château-du-Loir), la rémunération (et le coût) dans chaque secteur est proche du seul montant de l'astreinte (100 €).

A noter l'absence de régulation libérale en Sarthe après 23H.

PERIODE : samedi après-midi (12h-20h)

Tableau des coûts (par après-midi)

Montant de l'astreinte : Tarif de la consultation : 41,06 €
 Tarif de la visite : 44,60 €

Coût brut par secteur (hors frais de fonctionnement)			
Astreintes	Consultations	Visites	TOTAL 1
Château-du-Loir	190 €	13 €	203 €
Sablé	60 €	20 €	80 €
Loué	34 €	26 €	60 €
St-Georges	45 €	19 €	64 €
Noyen	67 €	27 €	94 €
La Flèche	35 €	25 €	60 €
La Suze	98 €	35 €	133 €
Mulsanne	103 €	27 €	129 €
Arnage	27 €	8 €	35 €
Changé	107 €	23 €	130 €
Savigné	118 €	59 €	177 €
Le Grand-Lucé	56 €	11 €	67 €
St-Calais	43 €	44 €	86 €
Connéré	111 €	42 €	153 €
Vibraye	29 €	19 €	47 €
La Ferté	158 €	67 €	225 €
La Milesse	32 €	6 €	38 €
Sargé	99 €	20 €	118 €
Mamers	77 €	37 €	114 €
La Fresnaye	22 €	21 €	43 €
Arçonnay	92 €	29 €	121 €
Fresnay	119 €	46 €	165 €
Sillé	83 €	21 €	103 €
Allonnes	39 €	42 €	81 €
Le Mans	854 €	682 €	1 536 €

Frais de fonctionn ^t CAPS	TOTAL 2 = TOTAL 1 + frais de fonctionn ^t
	203 €
	80 €
	60 €
	64 €
	94 €
	60 €
	133 €
	129 €
	35 €
	130 €
	177 €
	67 €
	86 €
	153 €
	47 €
	225 €
	38 €
	118 €
	114 €
	43 €
	121 €
	165 €
	103 €
	81 €
	1 536 €

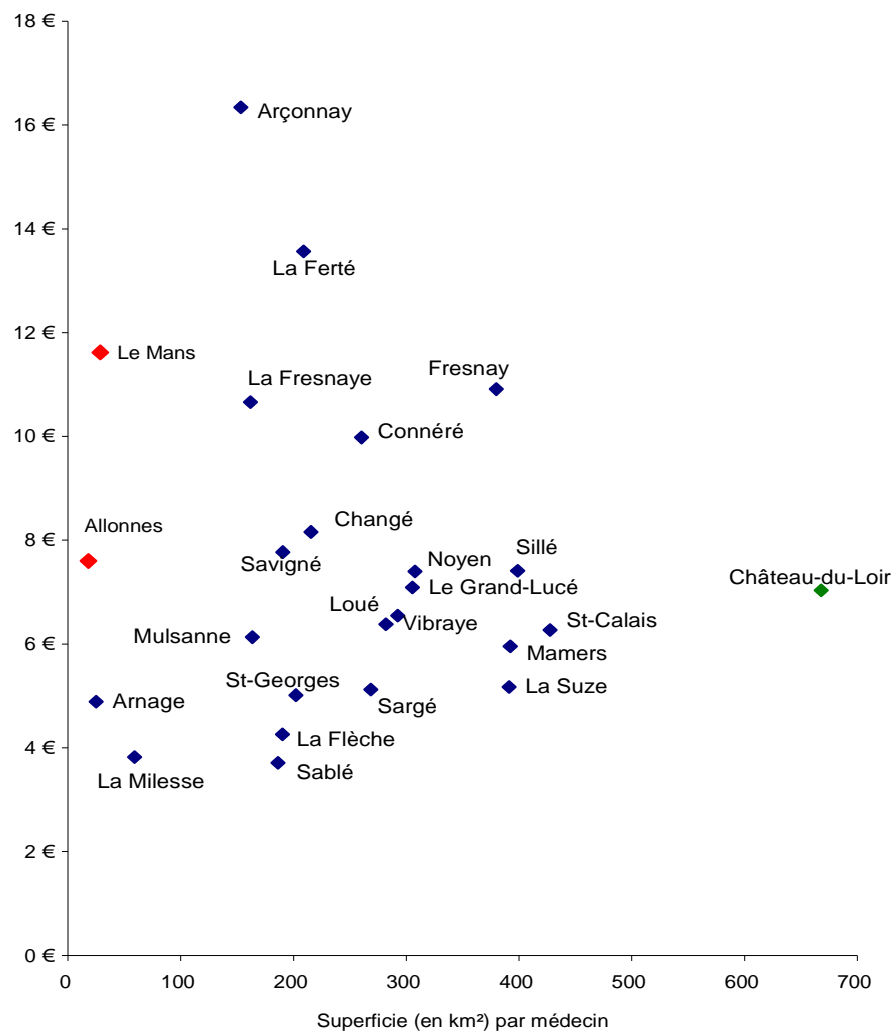
Indicateurs de coût	
Coût pour 1000 habitants (avec frais fonctionn ^t)	Coût par médecin d'astreinte (hors frais fonctionn ^t)
7 €	203 €
4 €	80 €
7 €	60 €
5 €	64 €
7 €	94 €
4 €	60 €
5 €	133 €
6 €	129 €
5 €	35 €
8 €	130 €
8 €	177 €
7 €	67 €
6 €	86 €
10 €	153 €
6 €	47 €
14 €	225 €
4 €	38 €
5 €	118 €
6 €	114 €
11 €	43 €
16 €	121 €
11 €	165 €
7 €	103 €
8 €	81 €
12 €	768 €

Château-du-Loir
Sablé
Loué
St-Georges
Noyen
La Flèche
La Suze
Mulsanne
Arnage
Changé
Savigné
Le Grand-Lucé
St-Calais
Connéré
Vibraye
La Ferté
La Milesse
Sargé
Mamers
La Fresnaye
Arçonnay
Fresnay
Sillé
Allonnes
Le Mans

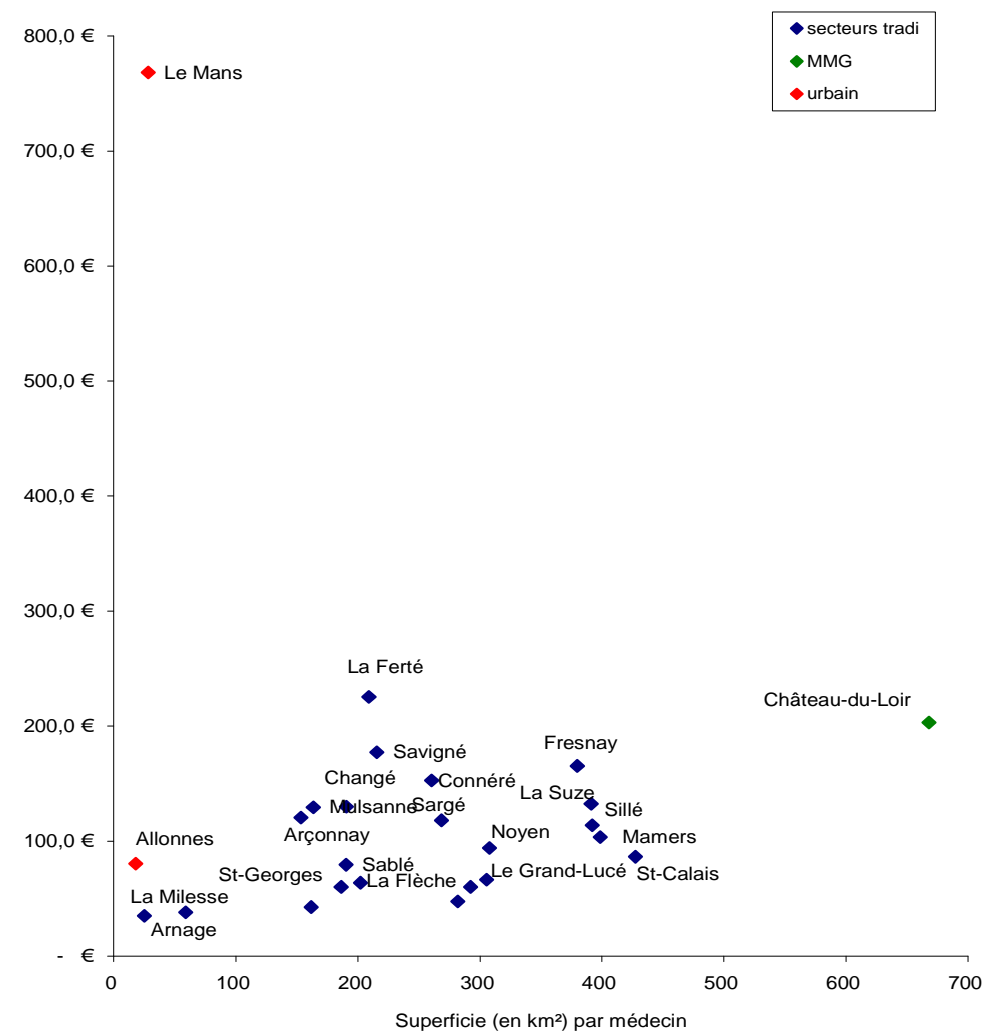
COUT DE L'EFFECTION PAR APRES-MIDI	4 063 €
COUT DE LA REGULATION LIBERALE PAR APRES-MIDI	990 €
TOTAL EFFECTION + REGULATION PAR APRES-MIDI	5 053 €

PERIODE : samedi après-midi (12h-20h)

**Coût par soir pour 1000 habitants⁽¹⁾ (axe vertical)
en fonction de la taille des secteurs (axe horizontal)**



**Potentiel de rémunération par soir
et par médecin d'astreinte⁽²⁾ (axe vertical)
en fonction de la taille des secteurs (axe horizontal)**



Cette tranche horaire ne bénéficiait d'aucune astreinte conventionnelle en 2007. Les secteurs les plus coûteux sont donc ceux à l'intérieur desquels le plus d'actes (relativement à la population) sont réalisés, soit Arçonnay, la Ferté et Le Mans. Le potentiel de rémunération sur le Mans est à relativiser : si seulement deux médecins touchent l'astreintes et sont officiellement de garde, l'association SOS 72 intervient (Cf. le nombre de visites) de manière certes irrégulière mais réelle.

PERIODE : dimanche et férié 08h à 20h

Tableau des coûts (par jour)

Montant de l'astreinte : 150,00 €

Tarif de la consultation : 48,50 €

Tarif de la visite : 52,00 €

	Coût brut par secteur				Frais de fonctionn ^t CAPS	TOTAL 2 = TOTAL 1 + frais de fonctionn ^t	Indicateurs de coût	
	Astreintes	Consultations	Visites	TOTAL 1			Coût pour 1000 habitants (avec frais fonctionn ^t)	Coût par médecin d'astreinte (hors frais fonctionn ^t)
Château-du-Loir	150 €	384 €	21 €	555 €		555 €	19 €	555 €
Sablé	150 €	146 €	36 €	331 €		331 €	18 €	331 €
Loué	150 €	96 €	28 €	274 €		274 €	30 €	274 €
St-Georges	150 €	92 €	24 €	266 €		266 €	21 €	266 €
Noyen	150 €	105 €	31 €	285 €		285 €	22 €	285 €
La Flèche	150 €	85 €	37 €	272 €		272 €	17 €	272 €
La Suze	150 €	205 €	49 €	403 €		403 €	16 €	403 €
Mulsanne	150 €	162 €	58 €	370 €		370 €	18 €	370 €
Arnage	150 €	42 €	30 €	222 €		222 €	31 €	222 €
Changé	150 €	177 €	53 €	379 €		379 €	23 €	379 €
Savigné	150 €	189 €	53 €	392 €		392 €	18 €	392 €
Le Grand-Lucé	150 €	67 €	23 €	240 €		240 €	26 €	240 €
St-Calais	150 €	44 €	62 €	256 €		256 €	19 €	256 €
Connéré	150 €	125 €	33 €	308 €		308 €	20 €	308 €
Vibraye	150 €	33 €	42 €	225 €		225 €	30 €	225 €
La Ferté	150 €	215 €	106 €	471 €		471 €	28 €	471 €
La Milesse	150 €	74 €	22 €	245 €		245 €	25 €	245 €
Sargé	150 €	183 €	49 €	381 €		381 €	17 €	381 €
Mamers	150 €	136 €	88 €	374 €		374 €	20 €	374 €
La Fresnaye	150 €	21 €	28 €	199 €		199 €	50 €	199 €
Arçonnay	150 €	139 €	26 €	315 €		315 €	43 €	315 €
Fresnay	150 €	135 €	37 €	321 €		321 €	21 €	321 €
Sillé	150 €	130 €	34 €	314 €		314 €	23 €	314 €
Allonnes	150 €	76 €	71 €	296 €		296 €	28 €	296 €
Le Mans	300 €	799 €	1 027 €	2 126 €		2 126 €	16 €	1 063 €

COUT DE L'EFFECTION PAR JOUR

9 824 €

COUT DE LA REGULATION LIBERALE PAR JOUR

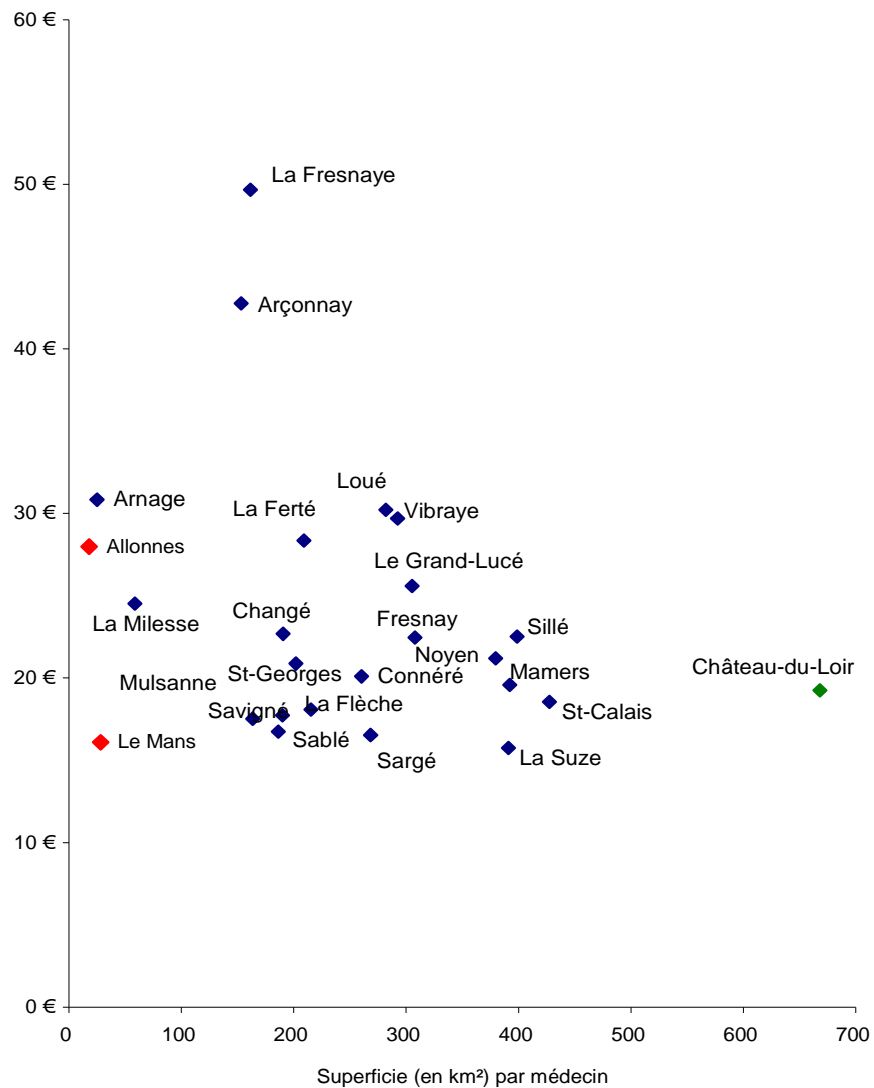
1 386 €

TOTAL EFFECTION + REGULATION PAR JOUR

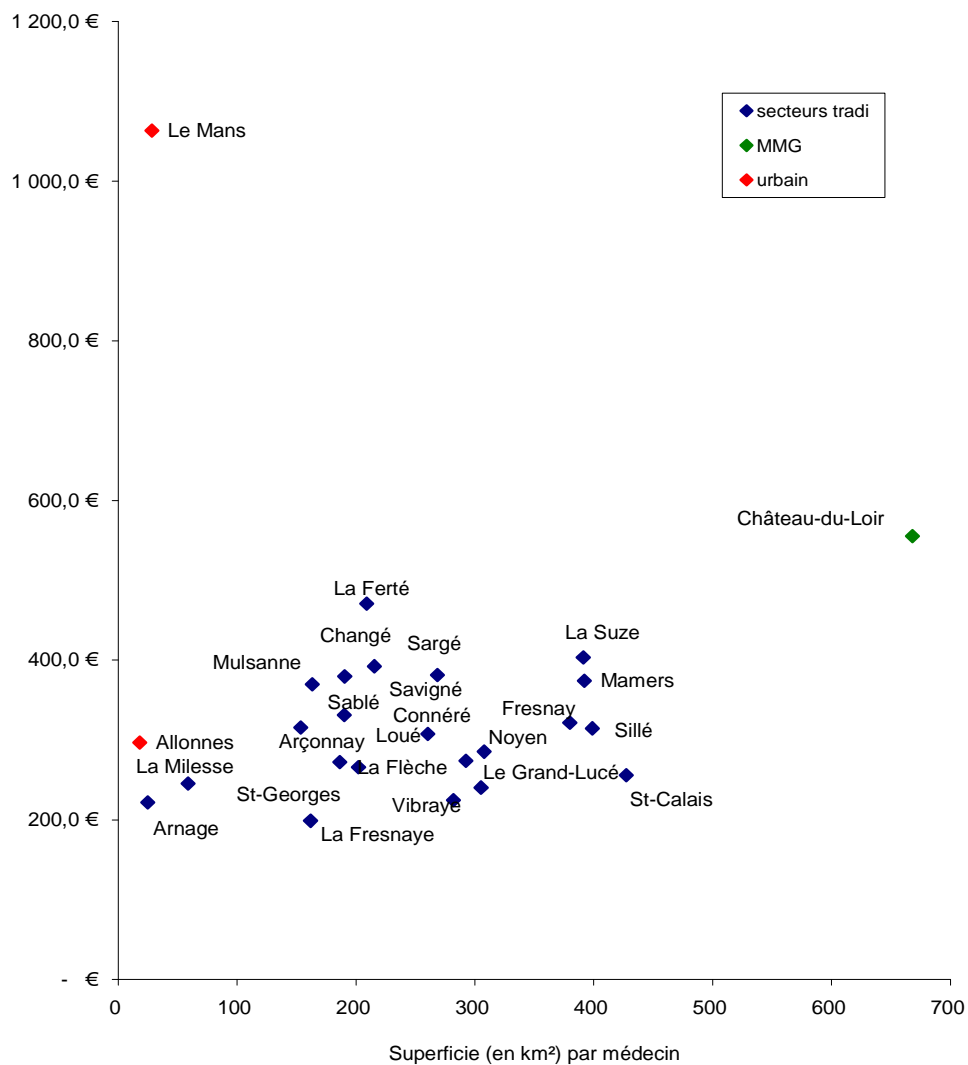
11 210 €

PERIODE : dimanche et férié 08h à 20h

Coût par jour pour 1000 habitants⁽¹⁾ (axe vertical)
en fonction de la taille des secteurs (axe horizontal)



Potentiel de rémunération par jour
et par médecin d'astreinte⁽²⁾ (axe vertical)
en fonction de la taille des secteurs (axe horizontal)



Le paiement d'une astreinte de 150 € par médecin de garde pénalise les petits secteurs en termes de coût par habitant (La Fresnaye, Arçonnay). Le secteur du Mans se distingue avec, en moyenne, 2 126 € dépensés sur ce secteur chaque dimanche et jour férié (14% pour le deux astreintes versées, 38% pour les consultations et 48% pour les visites). Le secteur de Château-du-Loir est ensuite le plus lucratif (555 € par jour férié en moyenne). Au niveau du coût, la position avantageuse du secteur du Mans tient au fait que seulement deux astreintes sont versées, alors que d'autres médecins interviennent (SOS 72).

– 4 –

**Coût global annuel
de la permanence des soins libérale
régulation + effectation**

Coût global de la permanence des soins : Régulation + Effectation

COUT ANNUEL PAR MODE DE FINANCEMENT		
CPAM (ONDAM)	URCAM (FAQSV/FIQCS)	TOTAL

COUT ANNUEL POUR 1 000 HABITANTS
--

REGULATION

Rémunération des régulateurs libéraux nuits + dimanche/JF
Rémunération des régulateurs libéraux le samedi après-midi
Secrétariat/Frais de fonctionnement
TOTAL

160 974 €		160 974 €
	49 500 €	49 500 €
	17 200 €	17 200 €
160 974 €	66 700 €	227 674 €

290 €
89 €
31 €
410 €

EFFECTION

Astreintes
Actes nuits + dimanche
Actes samedi après-midi
Fonctionnement des CAPS
TOTAL

1 600 100 €		1 600 100 €
2 543 660 €		2 543 660 €
203 165 €		203 165 €
0 €		0 €
4 346 924 €		4 346 924 €

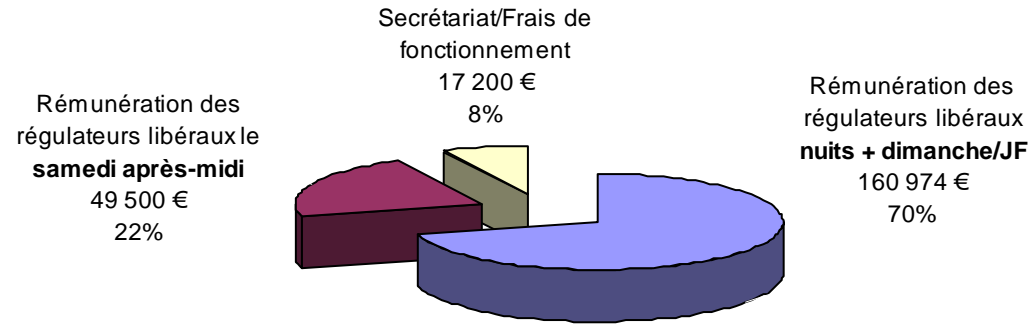
2 883 €
4 583 €
366 €
0 €
7 832 €

TOTAL REGULATION + EFFECTION

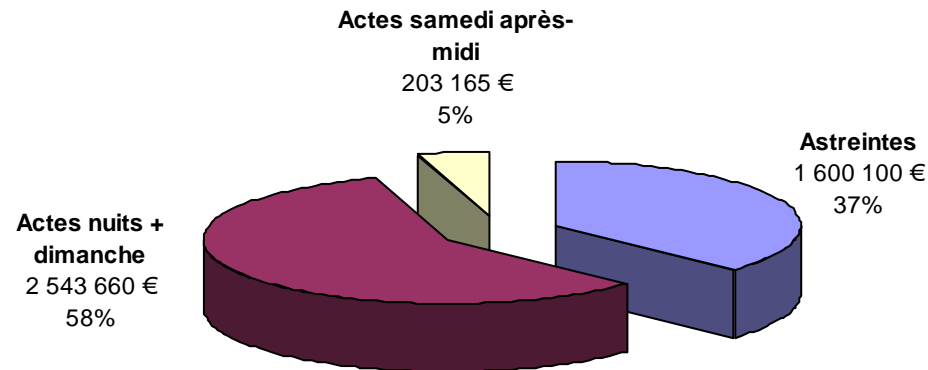
4 507 898 €	66 700 €	4 574 598 €
-------------	----------	-------------

8 243 €

Coût de la régulation par an : 228 000 €



Coût de l'effection par an : 4 347 000 €



Le coût global du dispositif de permanence des soins en Sarthe est estimé à **4,6 millions d'€ par an**.

La **régulation** coûte environ **228 000 €**

L'**effection** coûte **4,3 millions d'€** Les astreintes représentent près de deux tiers du coût des actes de nuits et dimanche (1,6 millions d'€ contre 2,5 millions).

– **ANNEXE** –

Ventilation des actes relatifs aux **habitants des secteurs**
par **lieu d'implantation** des médecins consultés.

